

« Incidents inter-religieux » à Jérusalem - réponse à la presse française

2 octobre 2009

Pour la presse française, ne citer que le porte parole de la police israélienne comme unique source d'information revient à donner la parole à une puissance occupante sur une ville qu'elle occupe, avec les risques de désinformation que cela engendre. La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine rappelle que Jérusalem-Est constitue un territoire sur lequel le peuple palestinien est habilité à exercer son droit à l'autodétermination et sur lequel Israël ne saurait dès lors revendiquer aucune souveraineté, comme cela a été réaffirmé par le Conseil de sécurité des Nations unies en 1980

Paris, le 2 octobre 2009

Selon la dépêche de l'AFP du 27 septembre « des fidèles juifs venus prier ce matin sur l'Esplanade des Mosquées de Jérusalem ont été attaqués par des musulmans et les forces de l'ordre ont ramené le calme » citant le porte parole de la police israélienne. Le Monde en date du 27 septembre indique que ces « heurts ont été provoqués par la tenue vestimentaire, à leurs yeux indécente, de certains touristes étrangers sur le lieu saint ».

Le Palestinian Centre for Human Rights dont la fiabilité est internationalement reconnue, apporte une autre version des faits : « le dimanche 27 septembre, un groupe de 40 colons israéliens, escorté par la police et la police des frontières israélienne, a tenté de pénétrer dans l'enceinte de la Mosquée Al Aqsa par la porte d'Al Maghariba ». La police israélienne n'a pas donc fait que répliquer à des « attaques », elle est à l'origine de ces incidents. La venue des colons israéliens a été planifiée en avance et correspond à une décision délibérée du gouvernement israélien. La vieille ville ainsi que l'accès à Jérusalem-Est avaient été bloqués le jour même pour les Palestiniens de moins de 50 ans en prévision de la venue des colons israéliens.

Il faut rappeler que le site de l'Esplanade des Mosquées est sous la gestion unique du Waqf jordanien (autorité religieuse), dans l'attente d'un règlement futur sur le statut de Jérusalem. Le rapport des chefs de mission de l'Union européenne sur Jérusalem-Est publié en 2008 avait constaté que « pendant la haute saison des fêtes juives, les colons ont fréquemment défilé sur l'esplanade d'Haram Al Sharif, parfois avec la protection des forces de sécurité israéliennes, dans ce qui semblait être une démonstration de force, ce qui conduit parfois à des affrontements avec les Palestiniens ». Des « incidents » similaires ont eu lieu 9 ans auparavant, lorsque la venue d'Ariel Sharon sur l'Esplanade des Mosquées avait été le déclencheur de la seconde Intifada.

Pour la presse française, ne citer que le porte parole de la police israélienne comme unique source d'information revient à donner la parole à une puissance occupante sur une ville qu'elle occupe, avec les risques de désinformation que cela engendre. La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine rappelle que Jérusalem-Est constitue un territoire sur lequel le peuple palestinien est habilité à exercer son droit à l'autodétermination et sur lequel Israël ne saurait dès lors revendiquer aucune souveraineté, comme cela a été réaffirmé par le Conseil de sécurité des Nations unies en 1980.

- Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [Espace presse](#) > [Communiqués](#) >

- Adresse de cet article :

<https://plateforme-palestine.org/Incidents-inter-religieux-a-Jerusalem-reponse-a-la-presse-francaise>